Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le 02/11/2026
ID : 069-216902056-20261029-2026_102-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-GENIS-LES-OLLIÈRES

SEANCE DU 29 OCTOBRE 2026

Délibération n° 2026.102

OBJET : Modification de l'intitulé des fonctions prévu par la délibération n° 2026.68 du 17 septembre 2026

MEMBRES PRÉSENTS :
Paulette BERNABEU, Vincent BOUDE, Stéphane CAGNY, Anne CALENDRAS, Lyliane CHARPENTIER, Pierre CICCIU, Didier CRETENET, Céline CUCUMEL, Bérengère DETOEUF, Joffrey DUPOIZAT, Marion FAURE, Ghislain HECK, Nathalie JOIE, Anaïs LEZIN, Christophe MARAUX, Elise MICHALLET, Céline NERIEUX, Thierry PASQUIER, Leopold PASTOR, Hector PENIN, Arnaud ROY, François SAVIGNY, Agnès VERPILLAT

MEMBRES ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Stéphane ANTHOARD	pouvoir donné à	François SAVIGNY
Valérie BILLEQUIN	pouvoir donné à	Agnès VERPILLAT
Elodie JUNIQUE	pouvoir donné à	Lyliane CHARPENTIER
Joëlle ROCHE	pouvoir donné à	Hector PENIN
Carole SCHIEPAN	pouvoir donné à	Leopold PASTOR
Cyrielle TABOUILLOT GRANGE	pouvoir donné à	Didier CRETENET

SECRETAIRES DE SEANCE, désigné au titre de l'article L.2125.15 du CGCT : Pierre CICCIU

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-8 ;
VU le Code général de la fonction publique ;
VU le tableau des effectifs ;
VU la délibération n° 2026.68 du 17 septembre 2026 portant création, à compter du 1er octobre 2026, d'un emploi permanent à temps complet relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux, dont l'intitulé est « Création d'un emploi permanent d'Attaché territorial - Directeur des Services Techniques » ;
CONSIDÉRANT que la délibération susvisée mentionne, dans son dispositif, les fonctions de « Directeur des Services Techniques » ;
CONSIDÉRANT qu'il convient de modifier l'intitulé des fonctions mentionné dans la délibération initiale afin de remplacer « Directeur des Services Techniques » par « Responsable du Pôle Cadre de Vie » ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DECIDE de modifier le titre de la délibération n° 2026.68 du 17 septembre 2026 en remplaçant l'intitulé « Directeur des Services Techniques » par « Responsable du Pôle Cadre de Vie », ainsi que le premier point de son dispositif en remplaçant les termes « Directeur des Services Techniques, responsable du Pôle Cadre de Vie » par « Responsable du Pôle Cadre de Vie ».**
- **PRECISE que les autres dispositions de la délibération initiale demeurent inchangées.**

Résultat du vote : UNANIMITÉ sans abstention

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Extrait certifié conforme.
Certifiée exécutoire dès sa publication compte tenu de sa transmission au Représentant de l'État le 2 novembre 2026

Saint-Genis-les-Ollières, le 29 octobre 2026.
Le Maire,
Joffrey DUPOIZAT

Le secrétaire de séance,
Pierre CICCIU